

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



RAPPEL

Les mairies de proximité vous accueillent uniquement sur rendez-vous

Constatant un afflux important d'usagers devant les accueils de certaines mairies déléguées, la Ville rappelle que pour vous rendre dans l'un de ces accueils de proximité, **il vous faut au préalable prendre rendez-vous :**

Soit en ligne, pour le dépôt d'une demande de passeport ou de carte nationale d'identité ou pour le retrait du titre sur le www.annecy.fr (page d'accueil fil d'actualité spécial Covid-19)

Soit par téléphone, pour toute autre démarche :

Commune déléguée d'Annecy et démarches administratives : 04 50 33 88 88

Commune déléguée d'Annecy-le-Vieux : 04 50 23 86 00

Commune déléguée de Cran-Gevrier : 04 50 88 67 00

Commune déléguée de Meythet au 04 50 22 78 80

Commune déléguée de Pringy : 04 50 27 29 12

Commune déléguée de Seynod : 04 50 33 45 00

Aucun usager ne pourra être reçu sans rendez-vous.

Toutes les actualités liées à la Covid 19 et aux services municipaux maintenus ou adaptés sur www.annecy.fr (page d'accueil fil d'actualité spécial Covid-19).



ANNECY



Mairie d'Annecy

Direction Communication - Contact presse

Tél. 04 50 33 88 21

Mel presse@annecy.fr

www.annecy.fr/ www.facebook.com/VilleAnnecy/ www.instagram.com/villeannecy/

